



Une nouvelle réglementation s'impose devant l'expansion des pipes à eau

Rubrique : actualités - Date : vendredi 2 octobre 2015

Une réglementation complémentaire s'impose face à une utilisation accrue de la pipe à eau dans le monde.

Selon une note d'information du groupe d'étude de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la réglementation des produits du tabac, la consommation de tabac par pipe à eau, également appelée « narguilé », « chicha » ou « houka », augmente dans le monde et notamment chez les jeunes. Beaucoup pensent à tort que la pipe à eau est moins nocive que la cigarette. Cependant, cette note d'information conclut que la fumée de la pipe à eau contient de nombreux produits chimiques toxiques susceptibles de causer divers types de cancer ainsi que d'autres effets à court et à long termes sur la santé. Ces constatations se fondent sur plus de 150 études, revues et données de surveillance publiées de l'Enquête mondiale sur le tabagisme chez les adultes et de l'Enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes au cours des 10 dernières années. Elles soulignent le besoin de recherches et de réglementations supplémentaires sur les produits du tabac pour pipe à eau, conformément à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT).

Constatations " Depuis le début des années 1990, l'utilisation de la pipe à eau a rapidement augmenté parmi les jeunes, d'abord au Moyen-Orient puis dans d'autres pays et régions. " Aujourd'hui, l'utilisation de la pipe à eau à l'échelle mondiale est imputable aux facteurs suivants : o l'introduction d'un tabac aromatisé sucré dans les pipes à eau ; o l'acceptabilité sociale par la multiplication des cafés et des restaurants proposant des pipes à eau ; o la promotion par le biais de la communication de masse et les médias sociaux ; o les dérogations aux politiques antitabac, notamment l'absence de mises en garde sanitaires spécifiques, de politiques d'interdiction de fumer et d'interdictions de commercialisation ; o les perceptions erronées au sujet de l'innocuité relative de la pipe à eau par rapport aux cigarettes. " Le tabac pour pipe à eau contient de la nicotine. Il entraîne donc une dépendance. " La fumée de la pipe à eau, formée par la combustion du tabac et du charbon, contient des produits chimiques, des substances toxiques et des niveaux élevés de monoxyde de carbone cancérigènes. " La fumée secondaire de la pipe à eau contient également des produits chimiques, des substances toxiques et des niveaux élevés de monoxyde de carbone cancérigènes. " Fumer la pipe à eau est associé à des effets cardiovasculaires et respiratoires à court terme et à des effets nocifs pour la santé à long terme comme le cancer du poumon, les maladies parodontales et l'insuffisance pondérale, entre autres.

Messages forts " Les gouvernements doivent prendre des mesures pour protéger la population contre la consommation de tabac par pipe à eau et le tabagisme passif lié à ce mode de consommation. " Le tabac pour pipe à eau et les pipes à eau sont des produits du tabac. Ils doivent être réglementés, conformément à la CCLAT de l'OMS. o Les lois antitabac ne doivent pas exclure l'utilisation des pipes à eau dans les lieux publics, notamment les cafés ou les salons. o De grandes étiquettes comportant des mises en garde sanitaires illustrées doivent être apposées sur l'emballage des produits du tabac pour pipe à eau ainsi que sur les pipes à eau. Les indications trompeuses quant aux effets sur la santé doivent être interdites. o Les publicités, promotions et parrainages concernant les pipes à eau doivent être interdits. o Les gouvernements doivent prendre des mesures financières et fiscales pour augmenter les prix du tabac et des produits pour pipe à eau.

Citation complète : Groupe d'étude de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la réglementation des produits

Une nouvelle réglementation s'impose devant l'expansion des pipes à eau

du tabac. Usage de la pipe à eau ou narguilé : effets sur la santé, besoins en matière de recherche et mesures recommandées par les responsables de la réglementation. 2e édition. Genève : OMS ; 2015.

Texte complet en [anglais uniquement] disponible à l'adresse : <http://www.who.int/tobacco/publicat...>

Autres ressources : " Fiche d'information de l'OMS sur la consommation de tabac par pipe à eau et la santé [anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe] <http://www.who.int/tobacco/publicat...> " Conférence des Parties à la CCLAT de l'OMS (COP-6) : Lutte contre les produits du tabac pour pipe à eau [anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe] <http://apps.who.int/gb/fctc/PDF/cop...> " Waterpipe Tobacco Smoking : A Global Epidemic Tob Control 2015 Mar ; 24 (Suppl 1) : 1-67. [anglais uniquement] <http://tobaccocontrol.bmj.com/conte...>

L'OMS est l'autorité directrice et coordinatrice dans le domaine de la santé au sein du système des Nations Unies